

**DEPARTEMENT DE  
LA HAUTE-SAVOIE**

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**ARRONDISSEMENT DE  
ST-JULIEN-EN-GENEVOIS**

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ANNEMASSE  
LES VOIRONS – AGGLOMERATION**

**SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA - 74100 ANNEMASSE**

**OBJET :**

**DECISION DU PRESIDENT**

**GRAND FORMA –  
AVENANT N°2 À LA  
CONVENTION  
D'OCCUPATION  
TEMPORAIRE CONCLUE  
AVEC GALAXIE 5 (G5)**

Vu la délibération du conseil communautaire du 13 octobre 2021 n°CC-2021-0148 mettant à jour les délégations de pouvoirs du conseil au profit du bureau et du président, et notamment le(s) paragraphe(s) P-27 de son annexe ;

**D\_2023\_0043**

Dans le cadre de sa compétence « étude et appui au développement de la formation et de l'enseignement supérieur, y compris financement et gestion d'un immobilier dédié », Annemasse Agglo a souhaité mettre en place un 1er élément de liaison avec le futur pôle d'accueil des formations supérieures sur la ZAC Etoile Annemasse Genève, nommé « GRAND FORMA ». Ce dispositif répond aux objectifs de développement de l'enseignement supérieur sur l'agglomération Annemassienne et le pôle métropolitain du Genevois français.

☛ L'objectif de développement à terme d'un site dédié à l'enseignement supérieur

Cette stratégie s'appuie sur le développement d'un pôle de formations supérieures, dans le périmètre de la ZAC Etoile Annemasse-Genève, à partir de la reconstruction de l'IFSI (l'Institut de Formations aux Soins Infirmiers) et de l'apport de formations supérieures relocalisées ou développées sur le territoire.

GRAND FORMA est ainsi une première étape de spatialisation des formations supérieures en créant un espace identifiable, offrant des services pour valoriser et concrétiser la présence de l'enseignement supérieur sur l'agglomération.

☛ L'accueil de 4 filières principales de développement de l'enseignement supérieur pour Annemasse Agglo

Outre l'infrastructure, ce projet global a pour vocation de répondre aux besoins socio-économiques identifiés dans le cadre du projet de territoire et de la stratégie territoriale de développement économique de l'agglomération.

A ce titre, 4 filières à enjeu font l'objet d'accompagnement au déploiement de parcours de formation :

- L'accès à l'enseignement supérieur (diplôme d'accès aux études universitaires, classes préparatoires à l'école des Beaux-Arts du Genevois, licences professionnelles, etc...)
- La santé (avec l'Institut de Formation en Soins Infirmiers du CHAL)
- La solidarité internationale (avec le programme de professionnalisation de la Cité de la Solidarité Internationale à destination des O.N.G)
- La construction durable/ville durable (avec le projet de labellisation de l'Education Nationale, «Campus des Métiers Transfrontalier Construction Durable Innovante et Action Solidaires » ou les enjeux de développement de la Mobilité)

☛ Une offre de salles de formation et services pour les organismes de formation et leurs usagers

GRAND FORMA propose des locaux de qualité en temps partagés, des services communs mais également des services de gestion et d'animation à destination des organismes de formation (université, CNAM, organismes privés,...) pour faciliter leur installation sur l'agglomération.

Ce dispositif est implanté dans les locaux d'Annemasse Agglo, au 1er étage de l'immeuble Etoile du Sud, sis 13 avenue Emile Zola à Annemasse.

Par ses délibérations n°C-2017-0176 et n°C-2018-0202, le conseil communautaire d'Annemasse Agglo a validé la mise en œuvre de ce dispositif ainsi que les tarifs des différentes prestations offertes, en fonction du type d'organisme de formation (établissement privé, public, semi-public, etc.).

École de commerce et de la relation client, G5 Formation a accueilli et formé plus de 2000 stagiaires en alternance depuis 1997. Il propose la préparation de titre professionnels de niveau IV à II, homologués par le Ministère de l'emploi et reconnus RNCP. G5 travaille en lien étroit avec les nombreuses entreprises du secteur commerce implantées sur le bassin mais aussi avec l'ensemble des prescripteurs.

Leur convention d'occupation temporaire arrivant à échéance le 12 novembre 2022, G5 Formation a fait part de son souhait de prolonger la durée leur convention d'occupation afin de poursuivre ses formations au sein des locaux GRAND FORMA.

La Maison de l'Eco a rendu un avis favorable à cette demande, l'organisme étant toujours en adéquation avec les critères d'éligibilité à l'utilisation des espaces de GRAND FORMA.

Ainsi, il est proposé de signer un avenant n°2 à la convention d'occupation avec G5, afin d'en prolonger la durée jusqu'au 31 décembre 2023.

Le Président DÉCIDE :

D'ACCEPTER les termes de l'avenant n°2 à la convention d'occupation temporaire des locaux de GRAND FORMA par G5, qui prend effet à compter du 13 novembre 2022, pour une durée allant du 13/11/2022 au 31/12/2023 et selon la tarification définie par les délibérations n° C-2017-0176 et n°C-2018-0202 du Conseil Communautaire d'Annemasse Agglo,

DE SIGNER lui-même ou son représentant ledit avenant,

D'IMPUTER la recette sur le crédit ouvert au Budget Principal 2023, destination OSC4 articles 752, et 758, gestionnaire PATADM.

Signé par : Gabriel DOUBLET  
Date : 07/02/2023  
Qualité : Agglo - Présidence

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la décision ou de sa date d'affichage, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.*